

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, à la mairie de Vieux-Rouen-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur BORGEO Bruno, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude BENOIT (pouvoir de Monsieur Christophe CHOQUART), Monsieur Gérard BRECQ, Monsieur Bruno BORGEO, Monsieur Jérôme CHARLES, Madame Érika DUFOSSÉ, Monsieur Vincent GENTY, Madame Nouara KASMI, Madame Valérie MACRÉ (pouvoir de Monsieur Frédéric FOURNIER), Monsieur Rémi MERCIER, Madame Véronique PLUCHART-HEDIER et Monsieur Jean-Michel SUARD.

Étaient excusés : Monsieur Christophe CHOQUART, Monsieur Frédéric FOURNIER, Monsieur Alain LE GAC et Madame Julia WYGAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BENOIT.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de la convocation : 3 avril 2025 - Date d'affichage : 3 avril 2025

OBJET : Création d'un emploi permanent – Délibération 2015-12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien de la voirie et des espaces verts, tonte des haies, talus, espaces verts, fleurissement, balayage des rues, entretien des matériels, petite maintenance des équipements, déneigement, salage, sablage, ...

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2025, un emploi permanent d'ouvrier d'entretien de la voirie et des espaces verts relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **De créer** un emploi permanent sur le grade de grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien de la voirie et des espaces verts, tonte des haies, talus, espaces verts, fleurissement, balayage des rues, entretien des matériels, petite maintenance des équipements, déneigement, salage, sablage, ... à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2025.
- ✓ **D'autoriser** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de un an.
- ✓ **De modifier** le tableau des emplois comme figurant en annexe.
- ✓ **D'abroger** les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait conforme, à Vieux-Rouen-sur-Bresle, le 11 avril 2025

Le Maire
Bruno BORGEO



Vieux-Rouen-sur-Bresle - Tableau des effectifs au 11 avril 2025

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération	
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL			
Filière administrative	Rédacteur	Rédacteur	B	Secrétaire général de mairie	TC	Non	4	/	0	1	16/01/2025 N° 2025-06	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	Secrétaire général de mairie (CLT)	TC	Oui		Titulaire	1		24/11/2022	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	Agent Postal Communal (VN)	TNC 20/35 ^{ème}	Oui		Titulaire	1		16/01/2025 N° 2025-02	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	Conducteur de car (VN)	TNC 15/35 ^{ème}	Oui		Titulaire	1		16/01/2025 N° 2025-03	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent (WD)	TC	Oui		Titulaire	1		27/11/2008	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent (NC)	TC	Oui		Titulaire	1		21/01/2021	
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent (GC)	TC	Oui	4	Titulaire	1	1	10/02/2023 N° 2023-02	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	TC	Oui		/	0		11/04/2025 N° 2025-03	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	Agent de services polyvalent (SL)	TNC 25/35 ^{ème}	Oui		Titulaire	1		23/06/2025 N° 2025-04	
				TOTAL				8	7		2	

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 076-217607399-20250411-2512EMPLOIAT-DE